

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 1 du 28 mars 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Georges DEMANET, Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, représenté par Thierry JOURNEUX, Sandrine HEUDE, représentée par Isabelle CATHERIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Manuella PESTEL.

❖ *Délibération n° CM..04-2023*

Projet Béguinage et micro-crèche

Demande de soutien financier

de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

La réalisation en partenariat avec la SA HLM du Beauvaisis, sur du foncier communal à hauteur de 3000 m² environ, d'un projet de 12 logements destinés aux seniors autonomes qui s'articulera avec une micro-crèche autour d'un jardin partagé, est pertinente pour répondre à un besoin avéré dans le village.

Un groupement de commandes a été constitué, pour mener à bien le projet ensemble en co-maîtrise d'ouvrage, lequel est coordonné par la Société HLM du Beauvaisis qui assure l'ensemble des opérations nécessaires au dépôt et l'obtention des autorisations d'urbanisme, la sélection des intervenants à l'acte de construire et les missions de suivi de l'exécution du marché public signé.

Les plans du projet de crèche ont induit un coût estimatif de 357 830 €uros HT soit 429 396 €uros TTC y compris le jardin partagé et les aménagements urbains, base sur laquelle une participation financière a été sollicitée auprès de l'Etat, le Département et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Or la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres consécutive à l'ouverture des plis de la consultation porte le coût du projet à 468 377,63 €uros HT soit 562 053,16 €uros TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ; à la majorité des membres présents et représentés, par 9 voix POUR et 3 voix CONTRE ;

▮ CONFIRME la mise en œuvre de la construction de la micro-crèche et l'aménagement d'un jardin partagé et des aires de stationnement.

▮ APPROUVE le dossier technique.

▮ ACCEPTE le coût global de l'opération s'élevant à 468 377,63 €uros HT soit 562 053,16 €uros TTC

▮ MAINTIENT les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département afin d'assurer le financement de l'opération.

▮ SOLLICITE une aide complémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise,

▮ PREVOIT en conséquence le financement minimum suivant :

- subvention de l'Etat :	113 242,00 €uros
- subvention départementale :	103 208,00 €uros
- Aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales :	158 250,00 €uros
- part résiduelle de la Commune (20%) :	93 677,63 €uros
	<hr/>
TOTAL H.T.	468 377,63 €uros
	<hr/>
- TVA :	93 675,53 €uros
	<hr/>
TOTAL TTC	562 053,16 €uros

▮ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération.

Pour extrait certifié conforme, le 30 mars 2023

Jean-Marie DURIEZ, Maire

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 30 mars 2023.

